

**Note de recherche
2009-01**



**Sur la question de la
population du Rwanda
et de sa classification**
De l'occupation allemande au
lendemain du génocide

Facil Tesfaye

Pour nous joindre

Téléphone : 514.987-4018

Télécopieur : 514.987-7726

Adresse électronique : cirst@uqam.ca



Adresse postale

CIRST
Université du Québec à
Montréal
C.P. 8888, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique

CIRST
Pavillon Thérèse-Casgrain
W-3042 - 3e étage
Université du Québec à
Montréal
455, boul. René-Lévesque est
Montréal, Québec



Conception graphique : Claudia Morissette

ISBN 978-2-923333-39-7

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationale du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

**Sur la question de la population du Rwanda et de sa classification : De
l'occupation allemande au lendemain du Génocide**

Facil Tesfaye¹
Département d'Histoire
Université McGill

¹ L'auteur aimerait remercier Professeur Jean-Pierre Beaud du département de Science Politique de l'UQAM pour le suivi académique rigoureux dont il a bénéficié lors de la recherche et la rédaction de son mémoire de maîtrise ; dont ce texte représente la continuation. Ses remerciements vont aussi au Professeur Gwyn Campbell du Centre du Monde de l'Océan Indien de l'Université McGill, ainsi qu'à Lucie Comeau du centre de documentation du CIRST.

Résumé

Sur la question de la population du Rwanda et de sa classification: De l'occupation allemande au lendemain du génocide.

Cette note de recherche a pour objectif de raconter l'histoire de la population rwandaise et de sa classification; une histoire que très peu de chercheurs ont abordée de façon directe. Il s'agit pourtant de quelque chose à laquelle se sont vu confrontés tous ceux qui se sont penchés sur la question du génocide rwandais de 1994. Cependant, l'horreur du génocide a dominé le contenu de la plupart de leurs travaux, et cette dernière a longtemps été traitée de façon périphérique et superficielle.

Nous allons donc tenter ici de voir cette question à partir des *Rapports annuels de l'administration belge*, dans lesquels nous avons pu trouver des informations sur un grand nombre d'opérations de comptages de population qui ont été effectuées dans cette colonie. Nous allons plus particulièrement essayer d'exposer la genèse et l'évolution des catégories identitaires qui en sont issues et qui se sont avérées meurtrières un siècle après leur apparition. Par ailleurs, nous allons souligner les moments forts de ces opérations ainsi que leurs effets sur la société rwandaise.

Afin de nous concentrer sur cette histoire qui nous semble être primordiale, nous éviterons de nous attarder sur les multiples violations des droits de l'homme qui ont eu lieu dans ce pays ou sur le génocide de 1994. Nous nous contenterons de les mentionner au fur et à mesure sans rentrer dans les détails.

La démarche que nous allons suivre sera tout d'abord de faire une mise en contexte en abordant l'état des sources démographiques africaines et rwandaises. Ensuite, nous allons proposer une analyse des opérations de dénombrement de population effectuées lors de la colonisation allemande et belge, avant de finir avec les opérations de recensements post indépendance.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 1 |
| 1. L'état des sources démographiques | 2 |
| 1.1. En Afrique : « faire avec l'inexact de l'à peu près » | 2 |
| 1.2. Au Rwanda : une longue histoire de « surpopulation » | 3 |
| 2. Les opérations de dénombrement de population du 19 ^e et 20 ^e siècle ou la « course au dénombrement et à la classification » des populations indigènes..... | 6 |
| 2.1 L'administration allemande : Le « dénombrement des huttes » | 6 |
| 2.2 L'administration belge : Le « dénombrement des hommes adultes valides » .. | 9 |
| 2.2.1 La fin d'une longue « convoitise » | 9 |
| 2.2.2 Les rapports annuels belges (1921-1956) ou la « découverte des indigènes» | 10 |
| 2.2.3 Problèmes des tentatives belges de dénombrement de population | 12 |
| 2.3 La « continuité » post coloniale | 15 |
| 2.3.1 Les opérations de dénombrement de population jusqu'en 1978..... | 17 |
| 2.3.2 Les recensements de 1978 et de 1991 | 18 |
| 2.4 La « rupture » du 21 ^e siècle : Le recensement de 2002 ou l'abolition des catégories ethniques | 20 |
| Bibliographie | 22 |

Introduction

A la base, cet article s'était donné pour objectif de raconter l'histoire des opérations de dénombrement de populations au Rwanda de la fin du 19^e jusqu'au 21^e siècles. Cependant, au lieu d'une version chronologique des faits, il nous a semblé plus important et plus pertinent de s'intéresser à la question de la classification dans ces opérations afin de pouvoir mieux comprendre certaines dynamiques de la société rwandaise contemporaine. Cet article est donc en quelque sorte l'histoire de l'évolution de la classification identitaire dans l'histoire démographique de ce pays, de son apparition à la fin du 19^e siècle (lors des premières tentatives de recensement) à son abolition officielle par le gouvernement de Paul Kagame en 2002. Cette tâche pourrait paraître quelque peu ambitieuse et surtout problématique, vu la rareté des sources datant de l'époque coloniale et, de façon générale, vu l'état actuel des sources démographiques africaines.

Notre texte commencera donc par un aperçu de l'état actuel de ces sources en Afrique et plus spécifiquement au Rwanda, pour montrer que nous nous trouvons ici sur un terrain de recherche où l'incertitude et l'imprécis sont monnaie courante. Nous allons ensuite dresser une esquisse chronologique des opérations de dénombrement de population et de recensements au Rwanda qui sera, entre autres, basée sur les rapports annuels belges du début du 20^e siècle.² Il faut noter qu'à partir de 1921, dans le Rwanda qui se trouvait sous tutelle belge après le départ des Allemands en 1916, toutes les activités de (et dans) la colonie étaient consignées dans des rapports annuels présentés au gouvernement belge. (Ministère Des Affaires Africaines, 1921-1939) (Ministère Des Affaires Africaines, 1945-1956) L'analyse que nous proposons dans cet article est une lecture « pionnière », sans prétention d'exhaustivité, de ces documents coloniaux ainsi que d'autres sources proches du système colonial. Cependant, malgré ses lacunes, nous avons pensé qu'elle permettra au lecteur d'avoir une idée de ce qui se passait à l'époque en matière de populations des administrations

² Il faudra noter ici que notre cas d'étude fait partie des quelques pays africains qui possèdent une documentation démographique diverse, riche et assez peu exploitée.

coloniales et que nous qualifions comme une « course au dénombrement et à la classification » des populations indigènes. Il s'agira en effet de montrer l'acharnement presque obsessionnel de la machinerie coloniale, qui tentait à tout prix de « connaître », au sens large du terme, la population des territoires qu'elle contrôlait. Nous finirons notre article avec une discussion du premier recensement rwandais de ce siècle qui eut lieu quelques années après le Génocide de 1994. Nous montrerons que ce dernier, malgré le fait qu'il s'inscrit dans une mouvance de « continuité » dans une tradition démographique du pays, présente une « rupture » avec la pratique de classification ethnico-raciale qui était courante jusque là.

1. L'état des sources démographiques

1.1. En Afrique : « faire avec l'inexact de l'à peu près »

Danielle Domergue commençait son essai sur la démographie historique de la Côte d'Ivoire avec cette phrase d'Alfred Sauvy sur la question de la démographie en Afrique : « faire avec l'inexact de l'à peu près ». (Domergue, 1981: 295) Cette phrase, loin d'être simplement une boutade, reflète la triste réalité de l'état de cette discipline dans le continent africain. En effet, en matière d'études démographiques, les manques se font sentir à tous les niveaux. Les bases de données sont incomplètes (donc « inexactes »), quand elles existent ; et toute analyse qui se ferait à partir d'elles ne peut être que de l'ordre de l'approximatif (en d'autres mots « de l'à peu près »). Ce domaine est donc le lieu d'une grande gymnastique d'approximation et d'improvisation scientifique. C'est d'ailleurs ce à quoi Bruce Fetter fait allusion quand il appelle l'étude qu'il a dirigée sur cette question « Demography from Scanty Evidence ». (Fetter, 1990)

Domergue notait que les problèmes concernaient aussi l'utilisation des instruments statistiques. Ce qui l'a amenée à se demander si, du point de vue méthodologique, les premiers recensements en Afrique peuvent être considérés comme des recensements au sens propre du terme. D'après elle, ces derniers se situent quelque part entre

recensements, dénombremments et estimations, quand ils n'étaient pas tout simplement un amalgame de ces trois exercices. Jean Stengers partage aussi cet avis et indique que dans certains pays, les résultats des recensements varient selon la méthode utilisée plutôt que selon le changement du nombre de la population. (Stengers, 1990) Ceci remet bien évidemment en question toutes les données statistiques de cette période, et surtout amène à se demander à quel point on peut s'y fier.

1.2. Au Rwanda : une longue histoire de « surpopulation »

Du point de vue des problèmes méthodologiques et de la qualité des données statistiques, le cas rwandais n'est pas tellement différent de celui des autres pays africains. Cependant, pour ce qui est de la richesse des bases de données et de la diversité des sources ayant des informations sur la population, le Rwanda fait partie des rares exceptions.³ On remarque en effet une très longue tradition qui, malgré ses déficiences méthodologiques, a réussi à créer une base de données importante. C'est d'ailleurs ce que les rapports de l'administration belge du début du siècle (Ministère Des Affaires Africaines, 1921-1939, 1945-1956) ainsi que les écrits des années cinquante de Victor Neesen (Neesen, 1953b, 1953a) semblent prouver.⁴ Les registres paroissiaux des missionnaires détenus par l'Église Catholique⁵ (Feltz, 1990) ainsi que les registres d'état civil qui étaient tenus par les instances administratives de base (les sous-chefferies) font aussi partie des sources d'information sur la population rwandaise au début du 20^e siècle. Ces registres ont en effet joué un double rôle dans

³ Il faut aussi noter que l'Afrique du Sud sous l'Apartheid fait partie des exceptions. Voir là-dessus Zuberi, Tukufu, et Akil K. Khalfani. 1999a. «Racial Classification and Colonial Population Enumeration in South Africa». *ACAP Working Paper*, vol. No. 6, p. 1-31. Zuberi, Tukufu, et Akil K. Khalfani. 1999b. «Racial Classification and the Census in South Africa, 1911-1996». *ACAP Working Paper*, vol. No. 7, p. 27-57. P.38.

⁴ Le texte de Victor Neesen de mai 1953 est très intéressant du point de vue méthodologique, parce que c'est une sorte de plaidoyer pour l'adoption d'une méthode nouvelle (« recensement par échantillonnage ») d'estimation de population. Le deuxième texte qui date de décembre de la même année, est l'exposition des résultats provenant de l'utilisation de cette méthode.

⁵ Nous avons récemment fait une entrevue avec Mr Nkurunziza Diomède, qui a été chercheur professionnel au service de l'Eglise Catholique du Burundi et rédacteur en chef de la revue [Au Coeur de l'Afrique](#) appartenant aux évêques du Rwanda et du Burundi. Ce dernier nous a confirmé l'existence d'archives de l'Eglise Catholique dans lesquels on trouverait des informations relatives au dénombrement de la population. Plusieurs aspects de ce riche matériel ont déjà été utilisés dans des études historiques sur le Rwanda, mais par contre les aspects portant sur la question de la population sont encore peu exploités.

l'histoire des opérations de dénombrement de population du pays parce que, quand ils ne servaient pas comme source d'information, ils se voyaient régulièrement actualisés à partir des données provenant des opérations de dénombrement de population.

La caractéristique marquante de la littérature portant sur la démographie au Rwanda est l'unanimité des chercheurs sur la « surpopulation » du pays. Deuxième en Afrique après les Îles Mascareignes, le Rwanda a la densité la plus élevée de l'Afrique subsaharienne. La première étude exhaustive faite pour l'Institut Royal Colonial Belge par Pierre Gourou en 1948, montre que ce pays comptait déjà parmi les plus densément peuplés de l'Afrique.(Gourou, 1953) Gourou estimait la densité générale pour le Rwanda de l'époque à 98 habitants au km² (Gourou, 1953: 25), tandis que pour la même période la région la plus peuplée de l'Uganda comptait 25, et le Congo Belge 19,2 habitant par km².(Gourou, 1953: 4) Les chiffres ont bien évidemment augmenté dans tout le continent depuis les estimations de Pierre Gourou.

En 1993, John May, donnait pour le Rwanda le chiffre de 212 habitants par km², un chiffre qui est toujours largement supérieur à celui des pays voisins (76 pour l'Uganda et 18 pour la République Démocratique du Congo pour la même période).(May, 1995: 322.1996a: 1) L'annuaire démographique des Nations Unies de 2002, basé sur des données provisoires rwandaises qui proviennent du dernier recensement qui a eu lieu le 16 août 2002, ne donne pas la densité pour cette année.⁶ Pourtant, le rapport indique le nombre de la population (8.128.553 habitants) ainsi que la superficie du pays (26.338km²).(Nations Unies, 2005: 61) La densité pour l'année 2002 serait donc de 309 habitants par km²; un chiffre qui a augmenté par rapport au calcul de John May en 1993⁷, et cela malgré le génocide de 1994. Pour revenir aux estimations de Pierre Gourou, il faudra noter aussi que la méthodologie pour l'obtention de ses estimations a

⁶ Les résultats finals du recensement de 2002 n'étaient pas encore officiellement disponibles lors de la publication de l'annuaire. C'est la raison pour laquelle ceux qui ont compilé ce rapport parlent de « données provisoires ».

⁷ Nous pourrions faire le même calcul pour l'Uganda avec les données de 2002. Avec une population de 24.748.977 habitants et une superficie de 241038km², on obtient une densité d'environ 103 habitants par km². Voir aussi Nations Unies. 2005. «Annuaire démographique 2002. Cinquante-quatrième édition». New York: Nations Unies. P. 62

été l'objet de fortes critiques de la part de chercheurs comme Christian Thibon.(Thibon, 1989) Nous reviendrons sur cette question dans la prochaine section de cet article.

Cependant, même si c'est la question du « surpeuplement » qui semble être la préoccupation majeure au Rwanda et qui domine toutes les réflexions sur la question de population, l'origine des travaux traitant ce sujet n'est pas sans intérêt. On voit tout d'abord toute une série de publications d'ordre académique qui s'intéressent à la question de la démographie du Rwanda. En effet, ce sujet a été l'objet de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat par un grand nombre de chercheurs rwandais et étrangers qui ont fait des travaux de recherche intensifs sur le terrain. C'est par exemple le cas d'Énéas Gakusi (Gakusi, 1990) ou de John May (May, 1996b).

Ensuite, il y a les documents politiques gouvernementaux car apparemment tous les gouvernements rwandais post indépendance étaient préoccupés par le problème de surpopulation.(Nyirasafari, 1984)⁸ Dans un article paru en 1984 dans la revue Famille, Santé, Développement de l'Office National de la Population, Jean Marie Sibomana notait que les gouvernements du Rwanda ont toujours été à la recherche de solutions politiques à ce problème.(Sibomana, 1984: 11)⁹

En effet, le premier Plan Décennal (1951-1961) ainsi que les deux autres plans quinquennaux (1977-1981 et 1982-1986) avaient des volets sociodémographiques qui proposaient des solutions. C'est aussi dans ce cadre que Sibomana inscrit la création de l'Office National de la Population (ONAPO) en 1981. Même si notre objectif n'est pas de faire un bilan des politiques suivies par les gouvernements rwandais, il est important de mentionner, à titre d'information, en quoi ces plans consistaient.

⁸ À ce sujet, les articles qui sont parus dans la revue Famille, Santé, Développement dans les années quatre-vingt sont très intéressants comme par exemple l'article de la directrice de l'Office National de la Population Nyirasafari Habimana.

⁹ Voir aussi la Thèse de Doctorat de May, John. 1996b. «Urgences et négligences. Pressions démographiques et réponses politiques au Rwanda (1962-1994)». Thèse de doctorat de démographie, Paris, Université Paris V - René Descartes, 520 p.

Le Plan Décennal 1951-1961 préconisait le regroupement progressif de la population en agglomérations [...] Le Deuxième Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1977-1978 préconisa de veiller à ce que la taille de la population soit compatible avec les ressources disponibles. Cet objectif a été d'ailleurs repris par le Troisième Plan Quinquennal de Développement Économique Social et Culturel 1982-1986. Comme solutions au problème démographique, il a été retenu l'augmentation de la production économique, l'émigration éventuelle de la population excédentaire et la planification familiale.(Sibomana, 1984: 11)¹⁰

2. Les opérations de dénombrement de population du 19^e et 20^e siècle ou la « course au dénombrement et à la classification » des populations indigènes

2.1 L'administration allemande : Le « dénombrement des huttes »

La première puissance coloniale à occuper la région du Rwanda-Urundi était l'Empire allemand (*Das Deutsche Kaiserreich*). Dans *Die Barundi. Eine völkerkundliche Studie aus Deutschostafrika*, une des premières études ethnographiques de la région faite en 1916, Hans Meyer se rappelait le début de la colonisation avec beaucoup d'enthousiasme, de fierté et d'émotion. Il écrivait :

C'est au début des années 90 [1890] que l'Urundi finit par rentrer dans l'éclairage [sic] de notre histoire coloniale.(Meyer, 1984: 214)

Le *Deutsches Kaiserreich* qui avait connu des débuts difficiles dans l'aventure coloniale, était en effet en train de rattraper le retard considérable qu'il avait par rapport aux autres pays Européens. La région du Rwanda-Urundi faisait donc partie du peu que le *Kaiserreich* avait pu conquérir dans l'Afrique que l'on considérait dans les milieux politiques de l'époque comme sa « place au soleil ». (Oloukpona-Yinnon, 1985)¹¹

¹⁰ Voir aussi la figure 4.5 dans la Thèse de John May qui résume les réponses politiques rwandaises dans Ibid. P. 181.

¹¹ Sur l'histoire de la colonisation voir aussi Cornevin, Robert. 1969. *Histoire de la colonisation allemande*, 1ère éd. Coll. « Que sais-je ? 1331 ». Paris : Presses universitaires de France, 128 p., Lugan, Bernard. 1990. *Cette Afrique qui était Allemande*. Paris : Jean Picollec

L'administration coloniale du *Kaiserreich* sera aussi la première à essayer de « connaître » les habitants de ce nouveau territoire qu'elle venait d'occuper. La méthode qui va marquer les opérations de dénombrement de population de cette période est celle qui est connue comme le « dénombrement des huttes ». Cette dernière consistait à compter le nombre de huttes qui se trouvait dans un endroit, compter les habitants d'une hutte et, après, faire une extrapolation du résultat sur un périmètre plus grand. L'estimation du nombre d'habitants que les chercheurs semblent prendre comme acceptable ou plus réaliste pour cette période (1,5 million d'habitants), est celle de l'ethnographe allemand Jan Czekanowski faite en 1907. (Louis, 1963: 27. Uvin, 2002)

Celui-ci ne s'est pas juste distingué par la « modestie » de son estimation, mais aussi par le fait qu'il s'est donné la peine d'expliquer la méthode qu'il a utilisée pour arriver à ce résultat. Louis note :

Apart [sic] of the German administrators, Czekanowski was the only investigator who provided an explanation of his method of calculation. He estimated the density of population on the basis of the number of huts seen in certain districts. From the area of the district and the number of huts he calculated the number of inhabitants. Obviously this method could not lead to precise results, but Czekanowski's estimates corresponded favourably with the calculations made by the local authorities over a period of years. (Louis, 1963: 108-109)

Bien évidemment, les explorateurs qui étaient passés dans la région avant Czekanowski, ainsi que les missionnaires¹² qui s'y étaient installés, avaient déjà essayé de se faire une idée de la grandeur de cette population. Comme nous le voyons dans le Tableau 1, la majorité des estimations faites à cette époque proviennent de ces sources et ont comme point commun l'extrapolation. Elles varient aussi selon la méthode utilisée par la personne qui la faite.

¹²Étant donné que nous n'avons pas eu accès aux archives de l'Église catholique, nos analyses se sont basées sur des études secondaires qui les ont étudiées (Feltz Gaetan, Bruce Fetter et Innocent Nsengimana).

| Date | Fait par | Territoire | Genre | Méthode | Estimation en Million |
|------|-----------------|---------------|------------|--|-----------------------|
| 1898 | Heinrich Bethes | Rwanda | Estimation | Extrapolation de Recensements partiels | 2 |
| 1907 | Jan Czekanowski | Rwanda | Estimation | Dénombrement de huttes | 1,5 |
| 1913 | Hans Meyer | Rwanda-Urundi | Estimation | Extrapolation de Recensements partiels | 5 |
| 1913 | Fuchs | Rwanda-Urundi | Estimation | Extrapolation de Recensements partiels | 4 |
| 1913 | Todl | Rwanda | Estimation | Extrapolation de Recensements partiels | 3 |
| 1913 | Jan Czekanowski | Rwanda | Estimation | Extrapolation de Recensements partiels | 1,5 à 1,7 |

Tableau 1 : Estimations de population du Rwanda sous l'administration allemande¹³

Les premières tentatives au nom de l'administration allemande ont été menées par le capitaine Heinrich Bethes qui avait participé à une expédition d'exploration scientifique faite dans la région en 1898 en qualité de cartographe. (Kabagema, 1993: 11-30) Hans Meyer qui mentionne aussi cette opération dans son ouvrage, (Meyer, 1984: 215) ne dévoile pas la méthode que Bethes a utilisée pour faire ses estimations. Peter Uvin suppose qu'il s'agissait très probablement d'extrapolations faites à partir de recensements partiels que Bethes aurait conduits lors de son séjour. (Uvin, 2002: 149)

Après le travail de 1907 de Czekanowski, on remarque que même Hans Meyer s'est lancé dans l'exercice d'estimation des populations habitant la région en 1913. Cependant, l'estimation très élevée à laquelle il arrive (5 millions) — sûrement en utilisant une méthode similaire à celle de ses prédécesseurs — laisse croire qu'il a probablement inclus les habitants de la région de l'Urundi (le Burundi actuel) qui dans le temps formait un seul territoire coloniale avec le Rwanda. En 1913, Czekanowski refait une deuxième estimation qui est semblable à celle faite en 1907 et revoit à la baisse les estimations faites entre temps par les explorateurs Fuchs et Todl. Les résultats de Czekanowski vont être repris et utilisés quelques années plus tard par l'administration allemande. En effet, les allemands ayant réussi à « pacifier » le nord

¹³ Nous tenons à signaler que tous les tableaux qui apparaîtront dans ce texte ont été compilés par nous même à partir des sources primaires (rapports annuels belges, écrits ethnographiques, etc...) et secondaires que nous avons consultées.

du territoire après 1907 (Kabagema, 1993: 196-223), les administrateurs coloniaux pouvaient maintenant se faire une idée plus précise de la population habitant le territoire. Ils utilisaient non seulement les informations en provenance des missionnaires, mais mobilisaient pour ces opérations des « spécialistes » ainsi que toute la « machinerie » coloniale. Et comme le note bien William Roger Louis, la rigueur était au rendez-vous.

In Ruanda the census methods were more advanced. Under Dr. Kandt's supervision, counts by the askaris (African soldiers) and the police force were taken locally in various districts. These surveys indicated that the population was around two million. (Louis, 1963: 109)¹⁴

2.2 L'administration belge : Le « dénombrement des hommes adultes valides »

2.2.1 La fin d'une longue « convoitise »

La connaissance du nombre d'habitants du Rwanda-Urundi était aussi l'une des préoccupations des Belges qui venaient de prendre le relais en 1916. Ces derniers convoitaient déjà cette région depuis le Congo (belge) voisin où ils étaient installés, et cette « convoitise » prenait, de temps à autre, des formes violentes.¹⁵ Jean Rumiya remarque que la politique belge consistait de réclamer « à voix haute » les territoires « convoités à l'Ouest » du Rwanda-Urundi, tout en sachant qu'ils n'avaient pas les ressources pour les administrer. (Rumiya, 1992: 33) La Première Guerre mondiale va aggraver le degré d'animosité entre les deux, et ainsi transposer la guerre sur le territoire africain, dont le Rwanda deviendra un des champs de bataille. (Lugan, 1990: 127-239) Pour les Belges,

[l]a guerre fut considérée comme une occasion inespérée d'éliminer un voisin indésirable tout en réalisant un bénéfice territorial qualitatif et non quantitatif. (Rumiya, 1992: 33)

¹⁴ Dr. Richard Kandt était un des explorateurs de la région du Rwanda-Urundi entre 1897 et 1907. Il a été nommé comme premier administrateur allemand du Rwanda en 1908.

¹⁵ Sur les affrontements militaires entre Allemands et Belges dans la région, voir Rumiya, Jean. 1992. *Le Rwanda sous le régime du mandat Belge (1916-1931)*. Paris: L'Harmattan P. 25-30.

L'affaiblissement et la défaite éventuelle des troupes allemandes vont donc mener à la création de la résidence coloniale belge au « Ruanda » en 1917 avec comme administrateur militaire¹⁶ le Major Gérard François Declerck.(Rumiya, 1992: 47)

2.2.2 Les rapports annuels belges (1921-1956) ou la « découverte des indigènes»

Avant de se lancer dans ce que les Belges ont fait en termes de connaissance de la population de cette région, il serait important de présenter rapidement notre source primaire dans laquelle nous avons puisé une grande partie des éléments de notre analyse. Le Rapport présenté par le gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi était une sorte de compendium de toutes les activités de et dans la colonie que les administrateurs compilaient pour le ministère des Affaires Africaines à Bruxelles. Ce rapport était, du moins au début, principalement destiné à la Société des Nations qui venait de mettre le territoire sous la tutelle de la Belgique en 1919. (Prunier, 1997: 39) Le gouvernement belge faisait donc, d'une certaine manière, part de l'évolution de l'administration de ce territoire. Le premier rapport sera fait en 1921 et sa rédaction s'établira comme une « tradition » qui durera jusqu'en 1956, quelques années avant l'indépendance du Rwanda et du Burundi. Notre lecture de ce document s'est concentrée sur la partie « Populations » des rapports que nous avons consultés, pour ainsi suivre l'évolution de cette question au long des années.

Le rapport avait une structure qui n'a pas beaucoup changé au fil des années et portait aussi une section « Annexe » dans laquelle on mettait habituellement des documents qui n'avaient pas pu être intégrés dans le texte (cartes, tableaux, et liste des ordonnances et de lois qui ont été promulguées dans l'année de la rédaction). Cependant, les quelques modifications qui lui seront apportées au fil des années témoigneront, entre autres, du degré d'infiltration et de contrôle de l'administration coloniale belge dans ce territoire, ainsi que de la « connaissance » en termes de

¹⁶ Pour avoir une liste complète de tous les gouverneurs et résidents civils belges au Rwanda, voir l'ouvrage aux fortes odeurs « nostalgico-passéistes » du dernier gouverneur. Harroy, Jean-Paul. 1984. *Souvenir d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance*. Bruxelles: Hayez P. 80-82.

population qu'elle a accumulée. Prenons par exemple le rapport de 1921. Ce dernier avait 11 sections¹⁷ dans lesquelles l'administration belge faisait une présentation exhaustive du territoire, de la population, mais aussi des mesures administratives qui venaient d'être mises en place. (Ministère Des Affaires Africaines, 1921) On voit ainsi qu'en 1921 les Belges ignoraient la taille de la population « autochtone » qu'ils étaient censés administrer. Par contre, le rapport montre clairement qu'à ce moment, ils connaissaient le chiffre exact d'étrangers noirs qui travaillaient et habitaient dans le territoire (506 au total)¹⁸, que celui des « autochtones » qu'ils estimaient grosso modo à moins de 1,5 million. (Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 27) La modification de 1925 au rapport affecte non seulement sa structure thématique, mais aussi la façon dont la question de la population est traitée jusque-là. Le rapport de cette année comporte maintenant seulement quatre sections¹⁹ dans lesquelles plusieurs aspects traités séparément dans les rapports précédents sont regroupés. (Ministère Des Affaires Africaines, 1925)

La conséquence de cette restructuration a été que la section « Population » de l'ancien rapport, dans laquelle les administrateurs traitaient sommairement toutes les questions liées à la population, a été divisée en deux. Les questions relatives à la population considérée comme « non-autochtone » sont maintenant traitées dans la première partie du rapport, tandis que toutes les informations relatives à la population indigène (sa composition, son organisation, etc...) sont mises dans la nouvelle section intitulée « Sultanats indigènes ». On passe ainsi des deux pages qui étaient destinées à cette population dans le rapport de 1921 (Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 26-28) à quarante pages en 1925 (Ministère Des Affaires Africaines, 1925: 31-71). Il faut cependant noter que cette restructuration n'a pas apporté une amélioration qualitative immédiate des statistiques sur la population.

¹⁷ Les 11 sections du rapport que l'on peut lire dans la table des matières sont : 1. Administration, 2. Population, 3. Finances, 4. Justice, 5. Climatologie et hygiène publique, 6. Institutions religieuses et scientifiques, 7. Service des terres, 8. Travaux publics, 9. Communications, 10. Production et industrie indigènes, et enfin 11. Les commerces et les entreprises européennes.

¹⁸ Il s'agit ici de personnes venant des territoires avoisinants qui travaillaient dans le Rwanda-Urundi pour l'administration coloniale comme main d'oeuvre ou encore comme soldat (Askari).

¹⁹ Nouvelle structure du rapport de 1925 : 1. L'administration européenne, 2. Les sultanats indigènes, 3. Développement social et moral des indigènes et 4. La vie économique

2.2.3 Problèmes des tentatives belges de dénombrement de population

Les Belges faisaient face à une population fortement sceptique devant l'idée de se voir « compter », et qui, par conséquent, n'était pas très coopérative. En 1921, les administrateurs belges mentionnaient dans leur rapport les grosses difficultés qu'ils avaient « de se faire une idée de la population ». (Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 26) Ils étaient en possession d'indicateurs statistiques qui donnaient une certaine « idée » sur la grandeur de la population. Par exemple, le recensement des « contribuables » de 1918 donnait la proportion de la population qui venait d'être taxée à l'époque. Mais l'administration admettait en même temps que ce chiffre était « sans valeur au point de vue de la population réelle » puisqu'il ne représentait pas tous les habitants du territoire. (Ministère Des Affaires Africaines, 1921: 26)

Les estimations faites à l'allemande (c'est-à-dire par dénombrement de huttes) n'étant plus considérées suffisantes, l'administration coloniale belge se voit obligée de prendre des mesures. Dès 1925, apparaissent donc les premières tentatives de « statistiques fragmentaires »²⁰ de population, avec l'objectif de « saisir » les naissances, les morts, les mariages, la confession religieuse, etc. de la population. (Ministère Des Affaires Africaines, 1925: 33) Toujours avec la mention des difficultés rencontrées lors de la collecte et tout en soulignant l'imprécision du résultat, le rapport de 1925 estimait la population rwandaise à 1.110.524 avec une information très précise cette fois-ci ; un tiers d'entre eux auraient payé les taxes imposées. (Ministère Des Affaires Africaines, 1925: 31)

En plus de la mise en place d'une politique coloniale qui obligeait les chefs et les sous-chefs à rassembler des informations sur la grandeur et la composition de la population, l'administration belge a aussi fait appel à un personnel spécialisé qui devait aider à mener une opération exhaustive de comptage. C'est sans doute la raison

²⁰ Le rapport de 1925 indique par exemple qu'il y avait 30000 catholiques, 446 mariages et 1483 naissances. Vu la nature de ces informations, on pourrait supposer que les registres paroissiaux de l'Église catholique ont été utilisés. Il faudrait cependant vérifier cela en regardant de près les archives qui se trouvent au Rwanda.

pour laquelle, parmi les 101 employés que l'administration coloniale belge comptait en 1926, six étaient des cartographes. (Uvin, 2002: 151)

Au niveau des méthodes utilisées, les mesures de l'administration coloniale consisteront à combiner le dénombrement des « hommes adultes valides »²¹ avec celui des huttes qui était pratiqué jusque-là. Cette pratique continuera d'ailleurs continuera jusqu'en 1945. (Thibon, 1989: 56) Après la Seconde Guerre mondiale, l'administration Belge va avoir de plus en plus recours à des extrapolations de recensements partiels faits dans quelques régions, ainsi que de sondages annuels. Cette combinaison de méthodes promettait des résultats beaucoup plus précis parce qu'elle permettait d'inclure dans les comptages tous ceux qui n'étaient pas considérés comme « hommes », « adultes » et « valides ». Les connaissances, en termes de population, acquises lors des comptages précédents des « hommes adultes valides » et des dénombrements de huttes vont s'avérer très utiles, puisqu'elles vont servir de base des recensements partiels qui seront faits.

Il faudra aussi ici mentionner les efforts de chercheurs comme Victor Neesen qui ont essayé de mettre en place un nouveau système de dénombrement de population. En 1953, Neesen effectuait le premier « recensement par échantillonnage » dans la colonie belge du Rwanda-Urundi, puisque justement les données sur la population qu'il y avait jusque là étaient trop imprécises et qu'un recensement complet aurait été trop coûteux à effectuer. (Neesen, 1953a: 473) Ceci va bien évidemment apporter des résultats qui vont alimenter et compléter les registres d'état civil qui étaient en train d'être établis. En effet, entre 1936 et 1952, le système d'état civil était entrain de se mettre en place, et fournissait des données plus précises sur la population de chaque région. (Niyizi, 1982: 37) À partir de 1957, comme le montre le Tableau 2, l'administration Belge va se tourner vers les recensements administratifs basés entièrement sur des informations provenant de ces registres. (Uvin, 2002: 152)

²¹ Le dénombrement des « hommes adultes valides » consistait à compter tous les hommes adultes qui sont à l'âge de travailler, et donc par conséquent, capable de payer des impôts.

| Date | Catégorisation par | Genre | Proportion | Remarque |
|-----------|---|---|----------------------------------|---|
| 1916-1919 | Auto identification | Dénombrement de huttes et Dénombrement des hommes adultes valides | 95% Hutu 4% Tutsi ~1% Twa | |
| 1930 | Auto identification | Extrapolation de dénombrement de huttes et Dénombrement des Hommes Adultes Valides | 85% Hutu 14% Tutsi 1% Twa | 1. H, T & T classés comme « races » 2. Introduction des cartes d'identité « raciales/ethniques » |
| Après 45 | Utilisation de critères « scientifiques » | Recensements partiels régionaux extrapolés | 90% Hutu 9% Tutsi ~1% Twa | |
| 1957 | Idem | Sondages annuels régionaux extrapolés | 84 %Hutu 15 % Tutsi 1% Twa | Seul rapport avec des informations sur l'ethnicité par province |
| 1958-1962 | Idem | Recensements administratifs | Idem | Informations collectées au niveau des sous-chefferies, [où sont gardés les registres d'état civil] |

Tableau 2 : Évolution des opérations de dénombrement de population au Rwanda sous l'administration belge

L'introduction des cartes d'identité dans les années 30 par l'administration belge marque une étape importante non seulement dans l'histoire du dénombrement de la population rwandaise, mais aussi dans l'histoire du Rwanda. Il faut d'abord noter que l'administration belge partageait l'idée dominante de l'époque qui définissait les différences que l'on observait dans la société rwandaise comme raciales. En effet, les premières observations et études faites sur cette région à l'arrivée des premiers Européens concluaient que la société rwandaise était composée de trois races (Tutsi, Hutu et Twa), anthropomorphiquement distinctes et socialement hiérarchisées.²² Que ce soit les rapports des expéditions scientifiques allemandes du 19^e siècle ou celles des missionnaires qui ont suivi leurs pas transmettront cette même idée qui plus tard sera reprise comme « réalité » dans l'historiographie rwandaise.

Il faut cependant noter que cette classification de la société est loin de représenter la réalité sociale du terrain. En effet, le royaume rwandais pré colonial vivait dans une

²² Voir la dessus l'analyse détaillé des sources de l'historiographie rwandaise faite par Kabagema, Innocent. 1993. *Ruanda unter deutscher Kolonialherrschaft 1899-1916*. Frankfurt am Main ; New York: Lang, xi, 342 p. Nsengimana, Innocent. 2003. *Le Rwanda et le pouvoir européen, 1894-1952 : Quelles mutations?* Bern: P. Lang, xx, 622 p.

situation quasi autarcique, avec très peu de contact avec l'étranger, et inaccessible aux explorateurs Européens.(Vansina, 2004) Les rares qui l'ont visité avaient donc beaucoup de mal à saisir son fonctionnement ainsi qu'à cerner la structure exacte de la société.²³

La classification raciale et raciste adopté par les administrateurs coloniaux lors de l'introduction des cartes d'identité a donc été basé sur ses observations plus ou moins incomplètes et quelques fois erronées de la structure de la société venant des explorateurs allemands de la fin du 19^e siècle et des missionnaires. Ce faisant, l'administration coloniale va d'une certaine manière valider ces observations et souligner le caractère racial et essentialiste (donc permanent) des différences socio-économiques dans la société rwandaise.

En plus de rendre les différences sociales « visibles » sur les cartes d'identité et tout autre document administratif, cette mesure va aussi perpétuer, tout en l'institutionnalisant, la façon dont les Européens au 19^e siècle ont cru comprendre la structure de la société rwandaise. En effet, à partir de cet instant va s'installer un cycle identitaire qui va suivre une dynamique particulière et aussi avoir des conséquences dans la société rwandaise.²⁴

2.3 La « continuité » post coloniale

L'accession du Rwanda à son indépendance en 1962 ne fut pas particulièrement pacifique. Contrairement à d'autres cas où les luttes pour l'indépendance opposaient les colonisés à la puissance coloniale, c'est plutôt la question de savoir « qui succédera aux Belges » qui était la source des luttes intestines. La monarchie Tutsi (et les Tutsis

²³ L'étude récente de l'histoire du royaume Nyiginya de Jan Vansina trace en effet les erreurs de compréhension de la société rwandaise par les Européens, qui par la suite ont réussi à s'infiltrer comme vérité historique dans l'historiographie rwandaise. Il relate aussi comment les aristocrates de ce royaume ont utilisé ces erreurs à leurs avantages. Voir aussi Muzungu, Bernardin. 2003. *Histoire du Rwanda précolonial*. Paris: L'Harmattan, 287 p. Nsengimana.

²⁴ Il y aurait en effet beaucoup de choses à dire au sujet des cartes d'identités. Il serait par exemple intéressant d'analyser l'impact de leur introduction dans la société rwandaise, et en particulier, le rôle qu'ils ont pu jouer lors du génocide de 1994.

en général), minoritaire et fortement suspectée d'avoir « collaboré » avec les puissances coloniales, faisait face à une majorité Hutu, animée par des idées révolutionnaires et bénéficiant d'un « favoritisme » politique nouvellement acquis de la part des Belges.²⁵ Les quelques années avant l'indépendance furent donc marquées par une situation politique extrêmement volatile où les violences ethniques entre Tutsi et Hutu menèrent le pays au bord d'une guerre civile sanglante. René Lemarchand note :

On November 10, 1959, Rwanda was a country torn by violence, with thousands of refugees fleeing their homelands – a country in the grip of a bitter civil strife, facing political chaos.(Lemarchand, 1970: 170)

Certains chercheurs insistent d'ailleurs sur le fait que ces années sont celles des premières « persécutions », « pogroms » et « génocides » contre les Tutsis.(Semujanga, 1998: 159-187) Cette situation chaotique est aussi celle de la passation involontaire (forcée) du pouvoir a eu lieu. Lemarchand estime qu'entre 1959 et 1960, 21 chefs et 332 sous-chefs Tutsis ont été tués, emprisonnés ou ont tout simplement été obligés de quitter leur poste, pour être remplacés par quelque 300 Hutus.(Lemarchand, 1970: 177)

Durant cette même période, les pays voisins du Rwanda commencent à subir le début de l'exode des Tutsis, parce qu'une grande partie d'entre eux vont quitter leur pays pour éviter les conséquences de plus en plus sanglantes de ce changement de situation. Toujours d'après Lemarchand, entre 1959 et 1963, 130.000 Tutsis quitteront le pays pour aller s'installer dans le Burundi, le Congo, l'Uganda et la Tanzanie.(Lemarchand, 1970: 172)

²⁵ Il faut préciser ici que la politique coloniale du « indirect rule » belge au Rwanda qui favorisait les Tutsis, avait connu une « volte face » en faveur des Hutus dans les années cinquante. Voir là dessus Nsengimana. 381-554.

2.3.1 Les opérations de dénombrement de population jusqu'en 1978

Il n'y aura pas de changement substantiel en termes de dénombrement de population dans le Rwanda postcolonial jusqu'en 1978. Le nouveau gouvernement rwandais qui s'est installé après le départ des Belges va continuer les pratiques coloniales établies, c'est-à-dire des recensements administratifs basés sur les registres jusqu'en 1962 (Tableau 2). Peter Uvin indique qu'il y a eu une opération de ce genre en 1962 dont les informations provenaient essentiellement des sous-chefferies sans, toutefois, indiquer la façon exacte de son déroulement.(Uvin, 2002) L'année 1970 a vu la conduite de « recensements partiels » dans le pays, qui, d'après Gakusi Enéa, étaient des estimations qui auraient été complétées par quelques enquêtes partielles, comme cela a été le cas en 1948 et en 1952.(Gakusi, 1990: 14) Nous n'avons pas trouvé des documents indiquant les détails sur la façon dont ces enquêtes ont été conduites.

Ce qui nous laisse donc supposer qu'il s'agissait là encore d'estimations du nombre de la population (comme dans le temps colonial) faites à partir du matériel riche qui se trouvait au niveau des chefferies et des sous-chefferies. Cependant, Gakusi nous donne les résultats des recensements partiels qui indiquaient le nombre de la population du Rwanda pour l'année 1970 comme étant 3.679.000²⁶.(Gakusi, 1990: 16)

| Année | Genre | Catégories | Remarque |
|--------------|-----------------------------|-----------------------|---|
| 1962 | Recensements administratifs | Raciales/Ethniques | Infos collectées au niveau des sous-chefferies, [où sont gardés les registres d'état civil] |
| 1970 | Enquêtes partielles | Ethniques | |
| 1978 | Porte-à-porte | Ethniques | 1 ^{er} recensement officiel |
| 1991 | Porte-à-porte | Ethniques | 2 ^e recensement officiel [les données sont incomplètes à cause de la guerre civile] |
| 2002 | Porte-à-porte | Sans mention ethnique | 3 ^e recensement officiel 1 ^{er} après le génocide |

Tableau 3: Opérations de dénombrement de population et recensements post indépendance

²⁶ Il donne aussi une estimation qui a été corrigée à la lumière des résultats du recensement de 1978 qui est de 3.943.152.

2.3.2 Les recensements de 1978 et de 1991

Le « premier recensement général de la population du Rwanda » de 1978 est aussi la première opération exhaustive de dénombrement de la population qu'a connue ce pays. C'est un recensement au sens propre du terme, parce que, pour la première fois dans l'histoire du pays, « tous » les habitants du territoire ont été comptés par des recenseurs qui faisaient du porte-à-porte. Peter Uvin précise que la population était confinée chez elle pendant les 24 heures du comptage, et que 36 variables ont été utilisées pour la collecte des données. (Uvin, 2002: 153) A la fin de cette opération le nombre total de la population était estimé à 4.831.527.(République Rwandaise, 1994: 12) Le recensement montrait aussi que la société rwandaise était composée de 87,7 % de Hutus, 9,8% de Tutsis et 0,5% de Twas (+0,1% autres). (République Rwandaise, 1994: 125)

Le deuxième recensement de 1991, aussi connu sous le nom de « recensement général de la population et de l'habitat », a été conduit du 16 au 31 août 1991.(République Rwandaise, 1994: 1) La nuit du 15 au 16 août a été prise comme nuit de référence lors de ce recensement. Les « résultats définitifs » qui ont été publiés au mois d'avril 1994 précisent comment l'opération s'est déroulée.

On a recensé non seulement toutes les personnes membres de chaque ménage, qu'elles y aient passé la nuit de référence ou non, mais aussi toutes les personnes qui y ont passé la nuit de référence, mais qui habituellement vivent ailleurs.(République Rwandaise, 1994: 4)

Citons rapidement quelques statistiques en provenance de ce recensement : le nombre total de la population rwandaise en 1991 était de 7.157.551 et la société était composée de 91,1% de Hutus, 8,4% de Tutsis, 0,4% de Twas et 0,1% d'autres.(République Rwandaise, 1994: 125) C'est intéressant de voir la façon dont la composition de la population a été « mesurée » par ce recensement. Le « résultat final » précise les directives reçues par les recenseurs en ces termes :

L'agent recenseur demandait pour chaque personne du ménage sa nationalité. Si la personne est de nationalité rwandaise, une précision sur son ethnie était requise. Compte tenu de la sensibilité du sujet, l'agent recenseur se contentait de l'information déclarée. En effet, selon les instructions de la collecte, aucun contrôle des pièces d'identité n'était permis, même s'il y avait des raisons sérieuses pour douter de la véracité de la réponse donnée. Si en principe la déclaration de la nationalité ne pose pas de problème, il en est autrement de l'ethnie des Rwandais. Les personnes d'un groupe ethnique peuvent se déclarer d'une autre ethnie en raison du climat sociopolitique qui règne au moment de la collecte. En 1952 par exemple, un test qui a été effectué après l'enquête démographique a montré que « plus d'un quart des indigènes recensés comme des Batutsi étaient en réalité des Bahutus enrichis ». Depuis 1961, date de la fin de la monarchie tutsi, il y a lieu de croire que de fausses déclarations, s'il y en a, se passent dans l'autre sens, les Tutsi ayant tendance à se déclarer Hutu. (République Rwandaise, 1994: 121-122)

Cependant le rapport final du recensement de 1991 nécessite que l'on fasse deux remarques importantes. Tout d'abord, il faudra replacer ce recensement dans le contexte historique et temporel du pays. Comme nous l'avons indiqué dans le Tableau 3, la situation politique du Rwanda en 1991 n'était pas propice pour pouvoir effectuer une collecte d'information aussi complète que ce qu'on nous présente dans ce rapport. (République Rwandaise, 1994: 11) En effet, le pays se trouvant en situation de guerre civile depuis 1990, certaines régions n'étaient pas facilement accessibles pour les recenseurs à cause du fait qu'elles étaient dans les mains des rebelles de l'époque. Cela met bien évidemment un bémol sur l'impression exhaustive et complète qui se dégage à la vue de ce document.

La deuxième remarque concerne l'analyse des données collectées. En effet, le rapport indique que les cadres rwandais qui ont fait les analyses ont bénéficié d'un « encadrement technique » du Département de Démographie de l'Université de Montréal. (République Rwandaise, 1994: 3) Il nous est cependant impossible de donner des précisions sur la nature et l'ampleur de cet « encadrement », parce que les traces de cette coopération ne sont pas disponibles au grand public.²⁷

²⁷ Nous n'avons pas réussi à trouver des documents portant sur le recensement de 1991 à l'Université de Montréal. Même le rapport que nous avons utilisé, n'est pas disponible dans la bibliothèque de l'UdM.

2.4 La « rupture » du 21^e siècle : Le recensement de 2002 ou l'abolition des catégories ethniques

Le dernier recensement à ce jour, et celui qui marque la fin de la « course à la catégorisation », a été effectué du 16 au 30 août 2002. Comme cela a été le cas lors du 2^e recensement, la nuit du 15 au 16 août a été choisie comme la nuit de référence. Comparé au recensement de 1991, le nombre de la population du Rwanda a connu une augmentation de presque 1 million d'habitants pour atteindre 8.128.553. (République Du Rwanda, 2004b: 6) Conduit 8 ans après le génocide, ce recensement donne en effet une idée sur les changements démographiques survenus dans le pays à cause du génocide.²⁸ Comme dans toute opération de recensement, on remarque une certaine continuité dans le genre d'information collectée (nombre d'habitants, composition par sexe, âge, etc.).

Mais ce dernier recensement se différencie (et se distingue) de tous les autres qui ont eu lieu dans le pays, par l'abolition pure et simple de la question sur l'ethnicité par les autorités. En effet, le questionnaire qui a été distribué aux recenseurs ne porte aucune question se rapportant au groupe ethnique des recensés. (République Du Rwanda, 2004a) Le rapport qui est apparu en 2004, et qui est d'ailleurs disponible en ligne²⁹, ne donne par conséquent aucune information sur la composition ethnique de la population, comme cela se faisait auparavant. (République Du Rwanda, 2004b) Il n'y a pas une explication officielle gouvernementale, mais on peut bien s'imaginer qu'il s'agit ici d'une mesure prise pour mettre fin à une division ethnique, qui jusque-là a été sanglante. On pourra aussi spéculer que le gouvernement a essayé par là de consolider le sentiment de l'appartenance de tous les groupes ethniques à la nation rwandaise. Il faut ajouter que les cartes d'identité introduites après le génocide de 1994 par le nouveau gouvernement de Paul Kagamé n'indiquent plus l'appartenance ethnique du porteur.

²⁸ Une analyse plus profonde des résultats de ce recensement pourrait être très intéressante pour voir les impacts sociodémographiques du génocide de 1994 sur la société rwandaise, ainsi que les changements subis par cette société.

²⁹ <http://www.statisticsrwanda.gov.rw> (date d'accès: 31.07.08)

Conclusion

L'histoire du recensement au Rwanda que nous venons de faire de façon schématique nous montre tout d'abord qu'il est en effet extrêmement difficile de parler de recensement, au sens propre du terme, jusqu'à la fin des années 70. La seule opération qui portait ce nom et qui a été faite en 1921, avait malheureusement très peu d'informations sur les Rwandais. D'où, peut-être, le choix du nom du recensement de 1978 (« Premier recensement général de la population du Rwanda ») par le gouvernement rwandais, parce que c'était le premier dans lequel les Rwandais étaient bel et bien représentés.

Néanmoins, notre analyse a montré que les efforts de dénombrement de la population rwandaise par les instances coloniales ont permis à l'administration coloniale de progressivement avoir une idée précise sur la composition de la société. La transformation structurelle des rapports annuels belges dans les années vingt, qui a été marquée par l'apparition d'une section entièrement dédiée aux « sultanats indigènes », témoigne de l'amélioration quantitative des données démographiques sur cette société. On peut aussi dire qu'elle indique la « découverte », en termes d'unité démographique cohérente, des « indigènes » habitant le territoire rwandais.

Notre esquisse a aussi montré que les catégories raciales, qui sont devenues ethniques plus tard, ont été fixées dès les premières tentatives (incomplètes) de dénombrement de population. Les recensements post indépendance, excepté le dernier, ont tous utilisé les catégories qui ont été mises en place par l'administration coloniaux. Hutu, Tutsi et Twa ne s'appelaient bien évidemment plus des « races », cependant la nouvelle appellation « ethnie » n'a pas pu empêcher l'utilisation des mêmes lignes de séparation catégorielles.

Bibliographie

- Domergue, Danielle. 1981. «La Côte d'Ivoire: essai de démographie historique (1905-1945)». In *African Historical Demography : Proceedings of a Seminar Held in the Centre of African Studies, University of Edinburgh*, p. 295-330. Edinburgh: Centre of African Studies.
- Feltz, Gaetan. 1990. «Catholic Missions, Mentalités, and Quantitative History in Burundi, ca. 1900-1962». In *Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*, Bruce Fetter, p. 113-132. Boulder and London: Lynne Rienner Publishers.
- Fetter, Bruce. 1990. *Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*. Boulder and London: Lynne Rienner Publishers
- Gakusi, Énéas. 1990. «Accroissement démographique, saturation des terroirs et stratégie de réponse au Rwanda». D.E.A de démographie économique, Paris, Institut d'Études Politiques de Paris, 75 p.
- Gourou, Pierre. 1953. *La densité de la population au Ruanda-Urundi: Esquisse d'une étude géographique*. Bruxelles: Institut Royale Coloniale Belge
- Harroy, Jean-Paul. 1984. *Souvenir d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance*. Bruxelles: Hayez
- Kabagema, Innocent. 1993. *Ruanda unter deutscher Kolonialherrschaft 1899-1916*. Frankfurt am Main ; New York: Lang, xi, 342 p.
- Lemarchand, René. 1970. *Rwanda and Burundi*. New York/Washington/London: Praeger Publishers, 562 p.
- Louis, William Roger. 1963. *Ruanda-Urundi, 1884-1919*. Oxford: Clarendon Press, 290 p.
- Lugan, Bernard. 1990. *Cette Afrique qui était Allemande*. Paris: Jean Picollec
- May, John. 1995. «Policies on Population, Land Use, and Environment in Rwanda». *Population and Environment*, vol. 6, no 4, p. 321-334.
- May, John. 1996a. «Demographic Pressure and Population Policies in Rwanda, 1960-1994». *Population & Société*, no 319, p. 1-4.

- May, John. 1996b. «Urgences et négligences. Pressions démographiques et réponses politiques au Rwanda (1962-1994)». Thèse de doctorat de démographie, Paris, Université Paris V - René Descartes, 520 p.
- Meyer, Hans. 1984. *Les Barundi. Une étude ethnologique en Afrique orientale*. Françoise Willmann (trad.). Paris: Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 274 p.
- Ministère Des Affaires Africaines. 1921. «Rapport présenté par le Gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi». Bruxelles: Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.
- Ministère Des Affaires Africaines. 1921-1939. «Rapport présenté par le Gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi». Bruxelles: Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.
- Ministère Des Affaires Africaines. 1925. «Rapport présenté par le Gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi». Bruxelles: Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.
- Ministère Des Affaires Africaines. 1945-1956. «Rapport présenté par le Gouvernement belge au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi». Bruxelles: Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.
- Muzungu, Bernardin. 2003. *Histoire du Rwanda précolonial*. Paris: L'Harmattan, 287 p.
- Nations Unies. 2005. «Annuaire démographique 2002. Cinquante-quatrième édition». New York: Nations Unies.
- Neesen, V. 1953a. «Le premier recensement par échantillonnage au Ruanda-Urundi». *Zaire*, p. 469-488.
- Neesen, V. 1953b. «Quelques données démographiques sur la population du Rwanda-Urundi». *Zaire*, p. 1011-1025.
- Niyizi, S. 1982. «Situation démographique». In *Santé et maladies au Rwanda*, A. Meheus, S. Butera, W. Eylembosch, G. Gatera, M. Kivits and I. Musafili, p. 37-52. Bruxelles: Universitaire Instelling Antwerpen.
- Nsengimana, Innocent. 2003. *Le Rwanda et le pouvoir européen, 1894-1952 : Quelles mutations?* Bern: P. Lang, xx, 622 p.
- Nyirasafari, Habimana. 1984. «Le concept d'autosuffisance alimentaire et l'équilibre démographique au Rwanda ». *Famille, santé, développement*, no 1, p. 4-10.

- Oloukpona-Yinnon, Adjai Paulin. 1985. "... *Notre place au soleil*" ou *l'Afrique des pangermanistes (1878-1918)*. Paris/Lomé: Édition l'Harmattan/ Édition Haho
- Prunier, Gérard. 1997. *Rwanda-1959-1996. Histoire d'un génocide*. Milan: Édition Dagorno, 514 p.
- République Du Rwanda. 2004a. «Recensement général de la population et de l'habitat: 16 au 30 août 2002. Questionnaire du recensement». Kigali: Commission Nationale de Recensement.
- République Du Rwanda. 2004b. «Recensement général de la population et de l'habitat: 16 au 30 août 2002. Rapport 2002 en bref». Kigali: Commission Nationale de Recensement.
- République Rwandaise. 1994. «Recensement général de la population et de l'habitat au 15 août 1991. Résultats définitifs.». Kigali: Commission Nationale de Recensement.
- Rumiya, Jean. 1992. *Le Rwanda sous le régime du mandat Belge (1916-1931)*. Paris: L'Harmattan
- Semujanga, Josias. 1998. *Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologies et stéréotypes*. Paris: L'Harmattan
- Sibomana, Jean Marie. 1984. «Problèmes de population et de développement agricole au Rwanda». *Famille, santé, développement*, no 1, p. 10-14.
- Stengers, Jean. 1990. «Some Methodological Reflections». In *Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*, Bruce Fetter, p. 25-29. Boulder and London: Lynne Rienner Publishers.
- Thibon, Christian. 1989. «L'expansion du peuplement dans la région des grands lacs au XIXe siècle». *Canadian Journal of African Studies*, vol. 23, no 1, p. 54-72.
- Uvin, Peter. 2002. «On Counting, Categorizing and Violence in Burundi and Rwanda». In *Census and Identity. The Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses*, David Kertzer, and Dominique Arel, p. 148-175. Cambridge: Cambridge University Press.
- Vansina, Jan. 2004. *Antecedents to Modern Rwanda : The Nyiginya Kingdom*. Coll. «Africa and the diaspora». Madison, Wis.: University of Wisconsin Press, xiii, 354 p.
- Zuberi, Tukufu, et Akil K. Khalfani. 1999a. «Racial Classification and Colonial Population Enumeration in South Africa». *ACAP Working Paper*, vol. No. 6, p. 1-31.

*Sur la question de la population du Rwanda et de sa classification :
De l'occupation allemande au lendemain du Génocide*

Zuberi, Tukufu, et Akil K. Khalfani. 1999b. «Racial Classification and the Census in South Africa, 1911-1996». *ACAP Working Paper*, vol. No. 7, p. 27-57.



Autres titres de cette collection

-
- | | |
|---------|--|
| 2008-05 | Gingras, Yves «La fièvre de l'évaluation de la recherche. Du mauvais usage de faux indicateurs» |
| 2008-04 | Beaudry, Catherine et Ruby Farcy « Dynamiques d'innovation et politiques de financement en biotechnologie » |
| 2008-03 | Hanel, Petr «Productivity and Innovation: An Overview of the Issues» |
| 2008-02 | Hanel, Petr «Skills Required for Innovation : A Review of the Literature» |
| 2008-01 | Monchatre, Sylvie «L'approche par compétence, technologie de rationalisation pédagogique. Le cas de la formation professionnelle au Québec» |
| 2007-07 | Gentzoglani, Anastassios «Technological and Regulatory Changes in the Financial Industry in the MENA Region: Competitiveness and Growth» |
| 2007-06 | Larivière, Vincent, Alesia Zuccala et Éric Archambault «The Declining Scientific Impact of Theses : Implications for Electronic Thesis and Dissertation Repositories and Graduate Studies» |
| 2007-05 | Doray, Pierre, Lucia Mason et Paul Bélanger «L'art de vaincre l'adversité : le retour aux études des adultes dans l'enseignement technique» |
| 2007-04 | Chenard, Pierre, Éric Francoeur et Pierre Doray «Les transitions scolaires dans l'enseignement postsecondaire : formes et impacts sur les carrières étudiantes» |
| 2007-03 | Proulx, Serge, Julien Rueff et Nicolas Lecomte «Une appropriation communautaire des technologies numériques de l'information» |
| 2007-02 | Gentzoglani, Anastassios «International Competitiveness in the Telecommunications and ICT Sectors : A Cross Country comparison» |
| 2007-01 | Gentzoglani, Anastassios «Innovation, réglementation et choix organisationnels au niveau du marché électrique : le cas des pays en Afrique» |
| 2006-06 | Prud'homme, Julien «Histoire de l'école d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, 1956-2002. Des luttes professionnelles à l'épanouissement disciplinaire» |
| 2006-05 | Banik, Marc «Regulating the Risks of Dietary Supplements: An Economic analysis of Qualified Health Claims and Efficacy Statement Disclaimers» |
| 2006-04 | Leonard, Robert «From Chess to Catastrophe: Psychology, Politics and the Genesis of von Neumann's Game Theory» |

CIRST
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8



Le CIRST est, au Canada, le principal regroupement interdisciplinaire de chercheurs dont les travaux sont consacrés à l'étude des dimensions historiques, sociales, politiques, philosophiques et économiques de l'activité scientifique et technologique.

Nos travaux visent l'avancement des connaissances et la mise à contribution de celles-ci dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ainsi que dans la résolution des problèmes de société qui présentent des dimensions scientifiques et technologiques.

Regroupement stratégique du *Fonds québécois de recherche sur la société et la culture* depuis 1997, le CIRST rassemble une quarantaine de chercheurs provenant d'une dizaine d'institutions et d'autant de disciplines, telles que l'histoire, la sociologie, la science politique, la philosophie, les sciences économiques, le management et les communications.

Le CIRST fournit un milieu de formation par la recherche à de nombreux étudiants de cycles supérieurs dans les domaines de recherche de ses membres. Créé en 1986, il est reconnu par l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke.

